



HAL
open science

REGARDS SUR LE TERRITOIRE : REGARDS D'ACTEURS QUELLE GESTION ADAPTER AUX ENJEUX PAYSAGERS PORTÉS ET PROTÉGÉS PAR LES PNR ? UN DISCOURS DISCORDANT, UNE RHÉTORIQUE PROGRESSISTE

Damien Marage

► **To cite this version:**

Damien Marage. REGARDS SUR LE TERRITOIRE : REGARDS D'ACTEURS QUELLE GESTION ADAPTER AUX ENJEUX PAYSAGERS PORTÉS ET PROTÉGÉS PAR LES PNR ? UN DISCOURS DISCORDANT, UNE RHÉTORIQUE PROGRESSISTE. Cahier du GHFF forêt, environnement et société, 2021, pp.157-162. hal-03188352

HAL Id: hal-03188352

<https://hal.science/hal-03188352v1>

Submitted on 2 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

REGARDS SUR LE TERRITOIRE : REGARDS D'ACTEURS

QUELLE GESTION ADAPTER AUX ENJEUX PAYSAGERS PORTÉS ET PROTÉGÉS PAR LES PNR ? UN DISCOURS DISCORDANT, UNE RHÉTORIQUE PROGRESSIVE

Damien MARAGE¹

1878 : Exposition universelle de Paris. Le Professeur Fliche démontre, pour la première fois, la substitution d'essences par la main de l'Homme : dans le massif forestier de Haye, en forêt de Champigneulle, il explique la présence de restes de charbon de Hêtre dans une zone aujourd'hui peuplée de Chênes. Leur charbon de bois ayant servi à produire la chaux qui lie les pierres d'un mur de retranchement romain, les Hêtres devaient alors se trouver alentour. Depuis l'homme aurait favorisé les Chênes au détriment du Hêtre². En 1897, Charles Flahault confirme les dires de Fliche :

Les observations que nous poursuivons depuis seize ans nous ont convaincu que, dans tous les cas, les substitutions d'espèces doivent être attribuées à l'intervention de l'homme, volontaire ou inconsciente².

Entre temps, l'école forestière de Nancy était à son apogée et leurs maîtres à penser qu'étaient Adolphe Parade et Bernard Lorentz avaient défini la sylviculture comme une « science qui étudie les phénomènes relatifs à la végétation forestière, et l'art d'exploiter celle-ci sans entraver son fonctionnement physiologique »³. Ces auteurs, dans leur célèbre « Cours de culture des bois » de 1837 indiquent, que :

l'aménagement (ici forestier) est l'opération qui consiste à régler, pour une ou plusieurs révolutions, le mode de culture d'une forêt, ainsi que

¹ Responsable du Pôle Territoire, DREAL, Bourgogne Franche-Comté, Chercheur associé au LADYSS UMR 7533, damien.marage@developpement-durable.gouv.fr

² Christiane Haguenaer, *Comprendre par les cycles... et les cycles pour apprendre ou le concept de cycle, indicateur de la connaissance, des sciences de la nature à l'écologie forestière*. Thèse d'État, Université Henri Poincaré-Nancy 1, 1991.

³ Charles Flahault, « La distribution géographique des végétaux », *La région méditerranéenne française*, 1897.

⁴ Bernard Lorentz et Adolphe Parade, *Cours élémentaire de culture des bois créé à l'École Forestière de Nancy*. 560 pages. Imprimerie Grimblot, Veuve Raybois et Cie. Nancy. Bouchard-Huzard. Paris, 1837, p.308.

la marche et la quotité de ses exploitations. La Production soutenue, régénération naturelle, amélioration progressive, tel est donc, en résumé, le but de la Culture des bois.

Depuis lors, cette science, la sylviculture, a largement rempli sa promesse, soutenue par des politiques publiques volontaristes : sur le continent européen et en France en particulier, la surface s'est accrue au cours du dernier siècle de 70 % et le volume total des arbres a augmenté de 60 % depuis 1975⁴. Or, pourquoi les forestiers sont-ils aujourd'hui régulièrement interpellés par la société lorsque leurs pratiques de récolte deviennent trop visibles, dans des territoires où les forêts sont plus que gérées ? La phase d'exploitation, c'est-à-dire les coupes d'éclaircie, de régénérations, définitives, à blanc... cristallise toutes les tensions sociales.

La gestion forestière durable est, selon les termes même du processus pan-européen de gestion forestière, une gestion multifonctionnelle. Cette gestion a-t-elle atteint ses limites dans un territoire labellisé par l'État « Parc naturel régional » depuis 50 ans ?

Un divorce préoccupant : la forêt et le bois

Christian Barthod, membre de l'Autorité environnementale au Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) a récemment décortiqué ce divorce entre l'objet « forêt » et l'objet « bois ». Pour lui :

[...] la forêt est un objet sympathique et éthique, quelque chose qui mérite d'être défendu ; d'un autre côté, le bois matériau renouvelable est un objet sympathique, susceptible de contribuer à trouver des solutions à des problèmes qui dépassent la seule forêt. Néanmoins, entre les deux la gestion forestière et la récolte du bois sont vues comme « occasionnant des dégâts », sans doute en introduisant l'industrie dans la nature, l'économique dans la contemplation⁵.

Tant il est vrai que les images de certaines étapes de la sylviculture viennent heurter la notion de conservation au sens du Code forestier⁶, c'est-à-dire conserver la vocation forestière donc l'état boisé. Il s'agit par exemple de l'instruction des demandes de défrichements ou de coupes. Ainsi quand les engins imposants de type abatteuses ou débusqueurs entrent en forêt, prélèvent les arbres à récolter, créent souvent des ornières dans les chemins, leur impact n'est pas à relativiser eu égard à la périodicité des éclaircies (6 à 12 ans selon l'âge des peuplements).

Andrée Corvol a démontré comment l'espace forestier est d'abord perçu, depuis la fin du XIX^e siècle comme un milieu naturel par les urbains⁷ ; il n'est plus associé à l'idée de travail, suite à la dislocation du couple espace forestier/tenure paysanne et l'apparition du couple espace forestier/volonté citadine.

C'est aussi une question de vitesse et de désynchronisation : à la lenteur de croissance des arbres s'opposent les quelques minutes, voire secondes lorsqu'il s'agit de l'abattre.

Philippe Saint-Marc ne s'y trompe pas lorsqu'il affirme que « la sauvegarde de la nature est un problème de vitesse »⁸. Parvenir à renouer le lien entre la forêt, considéré comme un espace naturel, et les usages du bois, matériau de construction, n'est pas qu'un défi des forestiers, mais bien un défi sociétal.

⁵ Anaïs Denardou, Jean-Christophe Herve, Jean-Luc Dupouey, Jean Bir, Timothée Audinot et Jean-Daniel Bontemps, « L'expansion séculaire des forêts françaises est dominée par l'accroissement du stock sur pied et ne sature pas dans le temps ». *Revue Forestière Française* 69, 4, 2017, pp.319–340.

⁶ Christian Barthod, « Une approche globale dans notre monde de demain, importance sociale et sociétale, prise en compte de la biodiversité, multifonctionnalité, circuits courts ». *La sylviculture à couvert continu; un passé lointain, un présent certain, un futur serein*, P. S. FRANCE, Ed., PRO SILVA FRANCE, 2018, pp. 1–12.

⁷ Henri Nemoz-Rajot, « Le régime forestier : une mosaïque moderne et évolutive ». *Revue Forestière Française* 50, 1998, pp.10–19.

⁸ Andrée Corvol-Dessert, « Forêt et société ». *La forêt, les savoirs et le citoyen. Regards croisés sur les acteurs, les pratiques et les représentations*. Nicole Eizner, Daniel Meiller, ANCR ed. Le Creusot, 1993, pp. 41-61.

⁹ Philippe Saint Marc, *Socialisation de la Nature*. Stock, Paris, 1971.

De la dimension sociale aux enjeux sociétaux

Les habitants de ces territoires réclament de plus en plus le droit d'être associés à la prise de décision. Le sont-ils lorsque la forêt occupe dans certains territoires 50 à 70 % de la surface communale ? Ce qu'ils réclament, sans le savoir, c'est la pratique d'une gestion socio-écossytémique. Pourquoi ? Doit-on conserver pour cela des forêts multifonctionnelles dans tous les territoires comme nous l'intime le Code forestier⁹, ou bien proposer des forêts spécialisées : forêts industrielles à renfort d'intrants, forêts réserves biologiques intégrales, forêts de promenade et de bien-être, forêts de cueillette artisanale...

De plus en plus de citoyens contestataires refusent les grandes coupes rases et la brutalité de l'évolution des paysages. Ils ont des attentes en matière de naturalité, de protection des sols, de diversité des âges et des essences.

Dans les forêts bénéficiant du régime forestier (forêts domaniales et des collectivités), l'Office national des forêts s'emploie à bien intégrer ces enjeux dans les aménagements forestiers, aménagements de plus en plus co-construits avec l'ensemble des parties prenantes dans la grande majorité des révisions d'aménagement des grandes forêts domaniales (Compiègne, Chauv, Chartreuse...). L'intégration de ces enjeux est encore plus prégnante et plus ancienne dans les forêts péri-urbaines comme en forêt domaniale de Rambouillet ou Fontainebleau.

La gestion multifonctionnelle des forêts, prenant en compte à la fois les dimensions économique, sociale et environnementale de leur exploitation, est la plus à même, dans la plupart des cas, de répondre tant aux besoins du marché qu'à ceux des populations locales, tout en faisant bénéficier des services rendus par la forêt à l'environnement.

Cette gestion multifonctionnelle convient-elle également aux propriétaires de forêt privée ?

Pour les propriétaires forestiers privés, il faut privilégier la sensibilisation et les explications plutôt que la réglementation. Il faut assouplir le cadre d'emploi des aides financières notamment sur les essences autorisées et permettre une meilleure adaptation au changement climatique. Il semble également nécessaire de mettre en évidence et de sensibiliser les propriétaires forestiers sur l'intérêt des îlots de sénescence. Ou l'on entend dans la bouche du syndicalisme de la propriété forestière française, des phrases des plus libertaires comme entendu en un certain mois de mai 1968 « il est interdit d'interdire » : depuis plus de 250 ans, c'est le même discours, celui des Physiocrates. On ne peut s'attaquer à la liberté et surtout pas au droit de propriété qui en découle : « je suis chez moi, je fais ce que bon me semble » (Art. 544 du code civil). Sauf qu'en termes de préservation du paysage et de la conservation de la nature, les parcelles sont soumises aux regards des autres, de la société. Comment, tout en restant dans le cadre législatif, dépasser cette posture, sans la rendre vaine ?

L'impact paysager d'une coupe suivie d'enrésinement est en effet quasi immédiat et ne nécessite pas de connaissances spécifiques, ni de protocoles d'évaluation très sophistiqués pour évaluer les conséquences de cette transformation¹⁰. La mobilisation des associations locales de protection des paysages, des élus et des habitants était donc plus facile, ainsi que l'imputation des causes. L'administration s'est appliquée à maintenir le débat dans la sphère technique en proposant notamment toute une série de recommandations et de directives visant à une intégration paysagère des opérations sylvicoles comme les orientations régionales forestières (ORF), puis le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) mais sans portée réglementaire.

¹⁰ L. 121-1 du Code forestier.

¹¹ Gabrielle Bouleau, Philippe Deuffic, Arnaud Sergent, Yoan Paillet et Frédéric Gosselin, « Entre logique de production et de préservation : l'évolution de l'information environnementale dans les domaines de l'eau et de la forêt ». [VertigO] *La revue électronique en sciences de l'environnement* 2016, 16, 2.

Pourtant, des signaux faibles sont captés dans les enquêtes du CREDOC (2011) ou du SCEES (2012) : Les deux tiers des propriétaires de plus de 4 hectares (59 % des propriétaires de 25 à 99 ha, et 39 % des propriétaires de plus de 100 ha), s'en remettent à la nature pour reconstituer les peuplements après coupe, loin des logiques sylvicoles et économiques promues au sein du modèle dominant de la futaie régulière. Ensuite, la préservation de la biodiversité est l'un des deux intérêts prioritaires pour 9 % seulement des propriétaires forestiers de plus de 4 hectares.

Quelle part accorder à ces différents produits et services issus de la forêt ? Quel modèle social et économique pour la gestion forestière ? Car la sylviculture, même et surtout la plus douce, comme l'agroécologie en général, c'est énormément de travail. Le modèle historique où la vente du bois rémunère seule ce travail au service de tous les usages et fonctions de la forêt semble avoir vécu. Quel modèle social et économique pour rester capables, dans un monde où les gouvernances des moyens se recomposent sans cesse, de maintenir la stabilité sur le long terme (le siècle) de nos dispositifs nationaux de surveillance et d'expérimentation, indispensables pour prendre des décisions avec le recul nécessaire ?

La norme écologique institutionnelle prime et prône le local et la circularité (économie inclusive). L'approche par les systèmes socio-écologiques permet justement de « re-tricoter » les liens entre les processus écologiques et les processus socio-économiques.

Adam Tooze, historien, professeur à l'Université de Yale, partage la vision de Hannah Arendt ou de l'historien Geoffrey Barraclough qui ont identifié une rupture de civilisation à compter des années 1960-1970. La globalisation, la révolution technologique et l'entrée dans l'Anthropocène sont tous des indicateurs de cette rupture : « Nous habitons un monde économique sur lequel plane le présage d'une apocalypse différée » : ne plus jouer les Cassandre, mais proposer des solutions. Adam Tooze démontre dans son récent ouvrage *Crashed*, qui revient sur la crise financière de 2008, que face à une telle crise, toutes les banques américaines et l'État, garant de l'intérêt général, avaient réussi à s'entendre :

Le 13 octobre 2008, les principales banques américaines se sont réunies dans une seule et même salle de réunion et ont accepté que l'État prenne une part de leur capital. Il s'agissait d'une solution concertée émanant d'acteurs refusant d'ordinaire toute forme d'action collective.

Cela a été rendu possible par les liens profonds d'interconnaissance entre les représentants de l'État américain et les acteurs de Wall Street.

Une telle méthode, face à l'ampleur de la crise forestière dans notre pays pourrait être mise en œuvre, eu égard, là aussi, à la très grande interconnaissance des acteurs de la filière et des services de l'État. L'aphorisme de Philippe Saint-Marc semble finalement résumer ces deux cents ans de « conservation » des forêts : « Pas de forêts sans ordre public ; pas d'ordre public sans forêts ».

Mais si demain le prix de la tonne de carbone dépasse celui de la valeur des bois ? L'exploitation forestière s'arrêterait-elle ? La forêt reprendrait ses trajectoires naturelles, le sylviculteur rangerait son marteau, ses plaquettes, ses bombes et compas et regarderait la forêt pousser...

La forêt : tous les regards sont possibles

Il faut travailler à un environnement de qualité ou qui le deviendra. C'est une réflexion à mener sur le champ du sensible, sur les fondements d'un lieu commun : « c'est beau, joli à regarder (un paysage) donc je le préserve et le respecte », constat simpliste mais extrapolable à tous les niveaux, de l'arbre au paysage.

Dans sa poétique du souffle du vide médian, François Cheng nous apprend que dès le IV^e siècle environ s'est élaborée, en Chine, une philosophie esthétique qui tentait de penser la beauté révélée par l'intime dialogue entre l'homme et la nature, et par les diverses formes de la création artistique¹¹. Les maîtres ont dégagé un ensemble de réflexions qui se cristalliseront au cours des XI^e et XIII^e siècles autour de la notion centrale de *qing-jiing*, (« sentiment paysage ») : celui-ci désigne l'interpénétration de l'esprit humain et de l'esprit du monde, tous deux étant censés mus par le même *qi*, « souffle esprit », et par le même *yi*, « désir, élan, intentionnalité ». Cette idée de « sentiment-paysage », à son tour, connaîtra au cours des siècles un approfondissement continu : du grand peintre Shintao du XVII^e siècle (« je détiens le nœud de la montagne, son cœur bat en moi ») à Paul Cézanne, le plus proche peintre des grandes intuitions chinoises qui disait à propos de la Sainte-Victoire : « la montagne pense en moi, je deviens sa conscience ».

Cette philosophie orientale résonne curieusement avec celle d'Outre-atlantique du « Penser comme une montagne » d'Aldo Leopold. Il en fit son credo et inspira nombre de forestiers comme Chris Maser dans son ouvrage *Sustainable Forestry. Philosophy, Science and Economic*¹². Le premier pilier d'une « bonne » conservation s'appuie sur l'esthétique car le premier vecteur d'émotion, chez l'homme, reste l'image¹³. Pour la philosophe Catherine Larrère, la forêt n'existe pas : « on la traverse ou on s'y perd ». C'est la forêt « du dehors »¹⁴, de l'image, la forêt dans le paysage¹⁴. C'est donc de l'intérieur qu'il faut travailler, il faut « reboiser l'âme humaine » comme le suggérait Aldo Leopold :

le progrès ne vaut que si on arrive à faire éclore la réceptivité dans des cerveaux humains qui ne sont pas préparés et non à faire naître des routes dans des paysages merveilleux¹⁵.

Pour Christian Barthod :

savoir partager ses émotions devant une belle forêt ou ce qui deviendra une belle forêt s'avère donc paradoxalement une condition de la crédibilité des forestiers dans leur participation à des débats de société. L'oublier laisse le champ libre à des discours irrationnels et séduisants qui opposent facilement la froideur rebutante du technicien et la chaleur sympathique du militant qui proclame son amour de la forêt. Mais, dans ce débat où l'esthétique a sa place, quels sont les moyens éthiquement acceptables pour les parties prenantes ?¹⁶

¹² François Cheng, *Le livre du vide médian*. Albin Michel, Paris, 2004.

¹³ Chris Maser, *Sustainable Forestry. Philosophy, Science and Economic*, 1994.

¹⁴ Jean-Pierre Changeux, Paul Ricoeur, *Ce qui nous fait penser. La Nature et la Règle*. Odile Jacob, Paris, 1998.

¹⁵ Catherine Larrère, « La forêt est-elle un objet philosophique ? », *La forêt, les savoirs et le citoyen. Regards croisés sur les acteurs, les pratiques et les représentations*. Nicole Eizner, Daniel Meiller, ANCR ed. Le Creusot, 1993, ch. Imaginer, dire et représenter la forêt, pp. 233–242.

¹⁶ Aldo Leopold, *A Sand County Almanac*. Oxford University Press, 1949.

¹⁷ Christian Barthod et Guy Landmann. « Pourquoi gérer la végétation forestière ? » *Revue Forestière Française*, 54, 6, 2002, pp. 617–631.

Perspectives

À la rhétorique progressiste de mise en valeur du capital forestier ne doit pas être substituée celle d'un paysage forestier et d'une gestion forestière idéalisée. Au contraire, et ce sera là une bonne base de travail : il y a *paysage* quand du pays se met en tension ; quand ses différents éléments entrent en interaction, s'organisent en polarité et qu'en découle un accroissement manifeste d'intensité. Cette conception du paysage se rapproche de la formulation de Paul Arnould qui réunit une vision systémique et celle de la géographie culturelle¹⁷. Dans ce découpage objet/sujet, les paysages forestiers du Morvan offrent trop souvent un spectacle de désolation, de vide induit par les coupes rases. Il faut dépasser cette dichotomie du sujet et de l'objet pour inscrire le paysage dans un *projet*. L'intérêt de cette formalisation est de déboucher sur des hypothèses, sur les hiérarchies et les interactions entre ces systèmes interdépendants.

Par un traitement des attentes culturelles, l'enrichissement et la validation du projet de charte par la population sont appelés à faire vivre le paysage¹⁸. Dans nos sociétés, le territoire et son paysage ne peuvent plus être le fruit d'une décision supérieure, pas plus que la résultante des préconisations des experts, mais le fruit d'un consensus large entre les différents groupes sociaux¹⁹. La production de catégories émergentes d'acteurs à partir d'enceintes de concertation territorialisée permet de les faire travailler autour de ce qui peut être préservé en commun : le paysage n'est plus affaire de « point de vue » ou de « vision du monde », mais *du vivre*.

¹⁸ Paul Arnould, « Discours sur le paysage : à la croisée des regards et des systèmes », *Géoconfluences* 2003.

¹⁹ Hervé Brediff, Laurent Simon, Marc Valenzisi, « Stakeholder motivation as a means toward a proactive shared approach to caring for biodiversity: Application on plateau de Millevaches », *Land Use Policy* 61 (2017), pp.12–23.

²⁰ Damien Marage. *La forêt dans tous ses états : de la conservation à l'évaluation territoriale*. Habilitation à diriger des recherches en Géographie. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018.